

# SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH  
Et des personnels administratifs et de maintenance  
Du Port du Havre**

**[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)**

Le 5 Juin 2015

Camarades,

Dans la continuité des discussions entamées depuis le début de semaine relatives à nos revendications d'effectifs, de ré internalisations et d'outillages, nous avons acté ce matin, en présence de M Martel, plusieurs points à savoir :

- Relevé de décision sur les moyens de levage actant : la **location longue durée avant achat d'une nacelle automotrice** ; l'**achat d'une grue mobile supplémentaire** portuaire ou routière ; la **remise en route de la grue 338** après travaux ; la **remise en route de la 336 et de la C6** après étude technique. Nous avons également eu l'assurance que si l'étude technique des grues entraîne trop de frais, une réflexion s'engagerait sur les moyens de remplacements ainsi qu'une structuration de la formation et une réaffirmation à l'utilisation des grues de quai pour les paquebots .
- **Une instruction sera mise en place pour l'utilisation de ces outillages avant toutes commandes de grues privées.**
- Accord de méthode sur la ré internalisation d'activités dans le respect de l'accord cadre, en déterminant les activités analysées telles que, la manutention et l'entretien de défenses de bord a quai, les marchés de chaudronnerie, d'électricité, d'éclairage public, de contrôles, de confections, de plomberies, de maintenance climatisation, de menuiseries, de couverture, de travaux d'hydraulique, d'automatismes, de levage, de maintenance des voies ferrées ou d'entretien des espaces verts.
- Concernant les effectifs, en complément des recrutements actuels aux ateliers (chaudronnerie, ajustage, roulage) et de ceux déjà acté en Janvier, des recrutements à BTP Buffon, hangar 84, ETI, à EQP ateliers et à la maintenance des ponts et écluses, vont également avoir lieu.

**Camarades, face aux avancées obtenues cette semaine et listées plus précisément dans des relevés de conclusion signés entre la direction et nous même, nous avons décidé de suspendre le préavis concernant les heures supplémentaires qui devait démarrer lundi 8 juin et d'autoriser de nouveau, le recours aux grues privées si toutefois nos outillages n'étaient pas disponibles.**

Une chose est sure, une fois l'acquisition de moyens de levage supplémentaires, la remise en service d'autres, l'arrivée de nouveaux effectifs en CDD ou CDI, et la ré internalisation d'activités, alors nous pourrons fièrement, et une nouvelle fois, nous regarder dans la glace, forts du combat mené pour la pérennité de nos professions portuaires et pour l'avenir de nos enfants.

Le Secrétaire Général

L'DELAPORTE

**[Pour info et affichage](#)**